



PROJET DE

RAPPORT SUR L'EVOLUTION  
DE LA COOPERATION MONETAIRE DANS  
LA  
SOUS-REGION AFRIQUE CENTRALE

## **SOMMAIRE**

<b>ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS.....</b>	<b>1</b>
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
I.1. Contexte du rapport et période couverte.....	3
I.2. Aperçu de l'environnement économique international.....	3
<b>II. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPERATION MONETAIRE EN AFRIQUE CENTRALE.....</b>	<b>4</b>
II.1. Critères de 1er rang.....	4
II.2. Critères de 2ème rang.....	5
<b>III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SOUS-REGIONAL.....</b>	<b>5</b>
III.1. Aperçu de la conjoncture macroéconomique en Afrique Centrale.....	5
A. Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).....	5
B. République Démocratique du Congo.....	7
C. République Démocratique de Sao Tomé et Principe.....	9
III.2. Situation de la convergence.....	11
A. Critères de 1er rang.....	11
B. Critères de 2ème rang.....	14
C. Récapitulatif des performances par pays.....	18
<b>IV. DEFIS MAJEURS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>26</b>
<b>V. CONCLUSION.....</b>	<b>28</b>

\*

\*

\*

**RAPPORT DU COMITE SOUS-REGIONAL AFRIQUE CENTRALE DE L'ABCA****RAPPORT SUR L'EVOLUTION DE LA COOPERATION MONETAIRE  
DANS LA SOUS-REGION AFRIQUE CENTRALE****I. INTRODUCTION****I.1. Contexte du rapport et période couverte**

Les données utilisées dans la préparation de ce rapport couvrent tous les huit pays de la sous-région, à savoir :

- les six pays de la CEMAC : Cameroun, Congo, RCA, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad ;
- la République Démocratique du Congo ;
- la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe.

La situation de la convergence est appréciée sur la période allant de 2003 à 2005.

**I.2. Aperçu de l'environnement économique international**

L'année 2005 a été marquée par la poursuite de la croissance économique mondiale. En effet, selon les dernières estimations du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale, celles-ci devraient atteindre 4,3 % en 2005 contre 5,1 % en 2004, soit un léger recul de 0,8 %.

Cette performance est due au dynamisme de l'activité industrielle dans les pays développés et émergents ainsi qu'à la hausse des prix des matières premières par les autres pays en voie de développement. Toutefois, d'importants facteurs de risques subsistent, en particulier la flambée des prix du pétrole, l'accroissement des déséquilibres extérieurs, l'instabilité politique, la perspective de remontée des taux d'intérêt, les effets négatifs des catastrophes naturelles et des grandes endémies. Par ailleurs, le rythme de croissance dans certaines régions, notamment l'Afrique, s'inscrit en deçà du niveau requis pour la réalisation des Objectifs du Développement du Millénaire (ODM).

Dans ce contexte, les mesures préconisées par la communauté internationale vont dans le sens de l'accélération des réformes structurelles, l'amélioration de la bonne gouvernance et l'augmentation des investissements dans le secteur pétrolier afin d'en améliorer l'offre. Par ailleurs, il a été suggéré le renforcement des institutions dans certaines régions. En outre, s'agissant du continent africain, l'augmentation de l'aide au développement s'est avérée nécessaire pour soutenir la croissance dans l'objectif de la réduction de la pauvreté.

## II. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPERATION MONETAIRE EN AFRIQUE CENTRALE

Le programme de coopération monétaire en Afrique Centrale vise à renforcer l'intégration économique et financière des pays membres de la sous-région, au terme d'un processus de convergence s'articulant autour d'une batterie de critères de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> rangs. Pour bien conduire ce processus de convergence, un plan d'action a été adopté par les Gouverneurs lors de leur réunion du 9 février 2005 à Libreville.

Les critères de convergence se présentent comme suit :

### II.1. Critères de 1<sup>er</sup> rang

Les quatre critères retenus sont les mêmes que ceux du PCMA. Il s'agit de :

1. Déficit public global/PIB, hors dons, inférieur à 3,0 % ;  
(Objectifs intermédiaires : déficit à un chiffre à l'horizon 2008 et de 5,0 % à partir de 2012)
2. Taux d'inflation inférieur à 3 % ;  
(Objectifs intermédiaires : inflation à un chiffre à l'horizon 2008 et de 5,0 % à partir de 2012)
3. Réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale ;  
(Objectifs intermédiaires : réduction graduelle pour atteindre un minimum de 10,0 % en 2009 et élimination totale en 2014)
4. Réserves extérieures brutes supérieures ou égales à six mois d'importation de biens et services.  
(Objectif intermédiaire : 3 mois d'importations à l'horizon 2008)

## II.2. Critères de 2<sup>ème</sup> rang

Pour une meilleure appréciation du processus de convergence, les critères fondamentaux de 1<sup>er</sup> rang ont été complétés par les critères de 2<sup>ème</sup> rang ci-après :

1. Non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs ;
2. Ratio Recettes fiscales/PIB supérieur ou égal à 20,0 % ;
3. Ratio Dette publique/PIB inférieur ou égal à 70,0 % ;
4. Ratio Masse salariale/Recettes fiscales totales inférieure à 35,0 % ;
5. Maintien de la stabilité du taux de change réel ;
6. Financement des investissements publics sur recettes fiscales à 20,0 % au minimum ;
7. Maintien des taux d'intérêt réels positifs.

### III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SOUS-REGIONAL

#### III.1. Aperçu de la conjoncture macroéconomique en Afrique Centrale

##### A. Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

D'après les estimations effectuées par la BEAC pour l'année 2005 dans l'ensemble des pays de la CEMAC, la situation macroéconomique s'annonce globalement favorable, avec une croissance économique soutenue, bien qu'en recul par rapport à 2004. En effet, la hausse du **PIB réel** s'est située à 5,1 % en 2005, contre 7,6 % en 2004.

Le **taux d'inflation** s'est établi à 2,3 % en 2005 contre 0,3 % l'année antérieure et **l'excédent budgétaire, base engagements, hors dons**, a atteint 6,3 % du PIB au cours de la même période contre 3,5 % un an plus tôt. Quant au **solde du compte extérieur courant**, il est passé d'un déficit de 3,7 % du PIB en 2004 à un excédent de 1 % une année plus tard.

En ce qui concerne particulièrement l'activité de production, le taux de croissance réel du secteur pétrolier a atteint 9,1 % en 2005 contre 28,1 % en 2004, tandis que celui du secteur non pétrolier s'est chiffré à 4,3 % contre 4,2 % un an plus tôt.

En termes de contribution à la croissance, l'apport du secteur pétrolier s'est élevé à 1,5 % en 2005 et celui du secteur non pétrolier à 3,6 %.

Cette estimation est fondée, *au plan extérieur*, sur une amélioration

des prix à l'exportation. L'évolution favorable des prix à l'exportation résulte de la fermeté des cours mondiaux du pétrole, du raffermissement des prix internationaux de la plupart des matières premières exportées par la sous-région, notamment ceux du bois, du cacao et du café, et ce malgré le repli observé du cours du dollar américain. Au *plan intérieur*, cette estimation découle d'une progression moins forte de la production pétrolière (7,7 % en 2005 contre 24,9 % en 2004), de la bonne tenue du secteur non pétrolier, de la poursuite des réformes macro-économiques et structurelles par les Etats avec le soutien de la Communauté financière internationale ainsi que de la consolidation de la paix civile dans l'ensemble de la CEMAC.

Sur le **front des prix**, le taux d'inflation de la CEMAC, mesuré par la variation de la *moyenne annuelle* de l'indice des prix à la consommation des ménages, est estimé à 2,3 % contre 0,3 % à fin décembre 2004.

Cette accélération des pressions sur les prix, sans être préoccupante, est essentiellement la résultante *(i)* des effets induits par la remise en vigueur, en février 2005, du mécanisme d'ajustement semi-automatique des prix des produits pétroliers à la pompe, au Cameroun, *(ii)* des difficultés d'approvisionnement des centres urbains, en liaison avec la dégradation des infrastructures routières, *(iii)* du regain de vigueur de la demande globale au Congo, *(iv)* de la faiblesse des récoltes au cours de la campagne agricole 2004-2005 au Tchad et *(v)* du renchérissement progressif de l'énergie électrique dans certains pays de la sous-région, en rapport avec le maintien des cours du pétrole à des niveaux élevés.

Au niveau des **finances publiques**, *l'excédent budgétaire, base engagements, hors dons*, se situerait à 6,3 % du PIB en 2005 contre 3,5 % un an plus tôt. Cette consolidation est relevée dans tous les Etats sauf en RCA et au Tchad. Elle découle de l'augmentation des recettes pétrolières, de la mise en œuvre des mesures de consolidation des rendements fiscaux dans la plupart des pays membres et de la faible progression des dépenses budgétaires.

En ce qui concerne le **compte extérieur courant** de la CEMAC, son *solde* est devenu excédentaire, s'établissant à 1 % du PIB en 2005 contre un déficit de 3,7 % du PIB en 2004. Cette évolution s'explique notamment par une progression de 37,7 % de l'excédent commercial.

S'agissant de la **situation monétaire**, les estimations au 31 décembre 2005 se présentant comme suit :

- un renforcement de la position extérieure nette, avec un taux de couverture extérieure de la monnaie autour de 100 % contre 83,1 % à fin octobre 2005 et 73,8 % à fin décembre 2004 ;
- une diminution des créances nettes sur les Etats de l'ordre de 150 % (167,3 % au 31 octobre 2005), en phase avec l'amélioration de la trésorerie publique ;
- un accroissement des crédits à l'économie autour de 6 % (7,1 % à fin octobre 2005);
- et, une hausse soutenue de la masse monétaire, en rapport avec l'évolution favorable des avoirs extérieurs nets et la vigueur de l'activité économique dans les Etats.

En relation avec cette évolution favorable de la conjoncture macroéconomique dans la CEMAC, d'une part, et compte tenu des tendances observées sur les marchés financiers internationaux, d'autre part, la **politique monétaire** de la BEAC a été progressivement assouplie au cours de cette période. En effet, le Taux d'intérêts des appels d'offres (TIAO) a été revu à deux reprises de 25 points de base puis à 5,50 % depuis le 16 septembre 2005.

## **B. République Démocratique du Congo**

La reprise de l'activité de production s'est poursuivie en 2005. Les estimations établies sur l'activité du secteur réel situeraient le taux de croissance du PIB au même niveau que celui de l'année 2004, soit 6,6 %. Cette évolution est attribuable notamment à la restauration progressive des conditions favorables au développement des activités des entreprises grâce à la poursuite des réformes entreprises par le Gouvernement dans le cadre du Programme Economique du Gouvernement (PEG).

La quasi-totalité des secteurs ont contribué à la réalisation de cette croissance.

S'agissant de l'**inflation**, il s'est situé à 23,1 % en 2005 contre 9,2 % une année plutôt. Cette évolution résulte de l'exécution des dépenses non prévues engagées par le Gouvernement depuis juillet 2004 pour faire face aux conflits armés à l'Est du pays.

La situation des **finances publiques** renseigne que l'annualisation des tendances observées jusqu'à fin novembre 2005 indiquerait que la pression fiscale atteindrait 10,5 % alors qu'elle représentait 8,7 % en 2004. Dans le même temps, les recettes totales, dons compris, ont atteint 14,7 % du PIB contre 11,8 % en 2004. Cette performance procède

essentiellement de l'amélioration des recettes issues des compagnies pétrolières.

Les dépenses publiques ont atteint 15,5 % du PIB, après s'être situé à 12,9 % en 2004. Il convient de signaler que le solde primaire consolidé avoisinerait 0,8 % du PIB contre 1,8 % l'année précédente. Ce déficit a été essentiellement financé par les apports extérieurs.

**Le secteur extérieur** a été caractérisé par un excédent de la balance commerciale à fin septembre 2005 plus important que celui de 2004, passant de 9,0 % en 2004 à 10,6 % du PIB. Cette évolution procède de l'accroissement net des exportations lesquelles ont été impulsées essentiellement par les ventes de diamant et du pétrole brut sur le marché mondial. Ces ventes se sont améliorées grâce à la hausse sensible aussi bien des volumes que des cours de ces deux produits.

S'agissant de la dette extérieure, **le service effectué** a atteint 141,1 millions de USD, en progression de 57,7 % par rapport à l'année précédente où il s'était situé à 89,5 millions. Cet accroissement est attribuable essentiellement aux nouvelles échéances liées aux nouveaux accords signés au terme des négociations menées au cours de cette année.

En ce qui concerne **la monnaie nationale**, elle s'est appréciée de 3,0 % par rapport au dollar américain. En effet, le taux de change indicatif s'est situé à 431,28 CDF le dollar le 30 décembre 2005 contre 444,09 CDF à fin décembre 2004. A ce jour, le pays ne présente pas d'arriérés pour les créanciers avec lesquels il y a eu des négociations d'allègement de la dette.

Cette évolution fait suite à l'excès de l'offre sur la demande des devises, soit 315,1 millions de USD contre 248,5 millions.

Quant à **la politique monétaire**, elle est restée prudente. L'évolution de la masse monétaire a été marquée par la décélération du rythme de formation des liquidités monétaires. La masse monétaire atteindrait 8,7 % PIB contre 8,5 % une année auparavant.

A fin décembre 2005, le taux directeur affiché par la Banque Centrale a enregistré onze modifications. De 16 % au 3 janvier 2005, le taux directeur s'est situé à 28,75 %. Ces réajustements ont été dictés par l'objectif du maintien de la positivité du taux en termes réels.

Les taux débiteurs pratiqués par les banques créatrices de monnaie ont atteint en moyenne 63,1 % au mois de novembre 2005.

### C. République Démocratique de Sao Tomé et Principe

Les résultats en matière de croissance économiques pour l'année 2005 se sont situés à 3,8 %, en deçà des prévisions initiales de 4,5 %.

Cette contre performance est due principalement à l'évolution défavorable des facteurs liés à l'environnement économique international, à savoir (i) l'enrichissement des cours de pétrole, (ii) l'alourdissement de la charge de la dette due à la hausse du dollar américain, (iii) la baisse des prix des prix de cacao et (iv) la réduction du volume de dons extérieurs.

S'agissant des **prix intérieurs**, le taux d'inflation cumulé a connu une accélération et se situerait à 17,2 % en 2005 contre 15,2 % en 2004. Cette situation résulte de la conjugaison des facteurs tant internes qu'externes parmi lesquels l'on peut citer (i) la rupture du stock des biens de première nécessité, (ii) la persistance de la sécheresse, (iii) l'incidence de l'inflation importée à la suite de l'augmentation du prix du baril de pétrole sur les marchés mondiaux et (iv) l'augmentation des dépenses courantes.

En matière de **finances publiques**, les recettes totales ont représentées 51,7 % du PIB, en baisse d'environ 7 % par rapport à celles de l'année précédente. Dans ce total, les recettes fiscales représentent 49,2 %, le reste étant composé des recettes non fiscales et dons. En ce qui concerne les dons, ils ont connu une baisse de 26,7 %, soit 19,9 % du PIB contre 27,2 %.

Les dépenses courantes enregistrées au cours de la période sous revue ont été d'environ 48 % du PIB. Ceci correspond à une augmentation de près de 24 % par rapport à l'année antérieure. Parmi les raisons de cette hausse, l'on peut citer (i) l'augmentation des dépenses du personnel ce qui correspond environ 31 % du total des dépenses courantes et (ii) l'augmentation des dépenses des bourses d'études à l'étranger.

Les dépenses en capital ont atteint 25,4 % du PIB en 2005. Ceci équivaut à une baisse de 38,2 % par rapport à l'année dernière, à cause de la diminution de l'aide extérieure.

Les dépenses primaires enregistrées sont d'environ 43,3 % du PIB, en progression d'environ 36,3 % par rapport à leur niveau de 2004. Cette forte augmentation a entraîné un déficit primaire de 22,6 % du PIB, soit une légère détérioration des comptes de l'état comparativement à l'année 2004 où le déficit primaire était de 21,6 % du PIB. Quant au déficit

global, il s'est légèrement amélioré, revenant de 50,4 % en 2004 à 42 % du PIB en 2005 à la suite des facteurs expliqués précédemment.

L'évolution de la **situation monétaire** au cours l'année 2005 a été marquée par une contraction de 35 % de la masse monétaire au sens large (M3) et de 12 % de la masse monétaire excluant les dépôts en devises (M2). Par contre, la base monétaire a connu une expansion d'environ 60 % comparativement à une baisse de 31,8 % en 2004 et ce, en raison du bonus pétrolier perçu par le pays en 2005. Cette augmentation de la base monétaire aurait pu être plus accentuée sans le recours à la vente aux enchères de devises par la Banque Centrale.

Le crédit net à l'Etat, quant à lui, a baissé, revenant à 25,8 % du PIB à la fin de l'année. Ce recul reflète une substantielle augmentation des dépôts effectués par le Trésor auprès de la Banque Centrale.

L'objectif de la politique monétaire de la Banque Centrale a été orientée vers la gestion de la liquidité de l'économie, la stabilité des prix et la stabilité du taux de change. Dans ce cadre, face à la forte augmentation des crédits à l'économie en 2004 d'environ 100 %, la Banque Centrale a pris un train de mesures dont la mise en œuvre a permis de ramener l'accroissement de cet indicateur à 25 % en 2005. Au nombre de ces mesures, il y a lieu de relever d'une part, l'augmentation du taux d'intérêt de référence de 14,5 % à 18,2 % en Septembre de 2005 et, d'autre part, le relèvement du coefficient des réserves obligatoires de 22 % à 24 % à la même période.

En outre, les autorités ont maintenu un régime de taux de change flexible basé sur les indications du marché, ce qui a ramené l'écart entre le taux de change officiel et le taux du marché parallèle en dessous de 1 %.

L'évolution du taux de change du Dobra par rapport aux principales monnaies internationales au cours de la période sous analyse a été caractérisée par une dépréciation de 2,6 % vis-à-vis de l'euro et de 18,1 % face au dollar américain.

Les **réserves internationales** nettes de la Banque Centrale ont atteint 31,1 millions de USD en 2005 contre 23,7 millions à fin 2004, soit une progression de 31,2 %, représentant 3,5 mois d'importations.

Globalement, le **commerce extérieur** reste caractérisé par la prédominance du cacao dans les recettes d'exportation, avec une part relative de plus de 80 %.

Le ratio valeur actuelle nette de la dette extérieur par rapport aux exportations dépassait 1000 %, ce qui a contribué à l'admission de Sao Tomé et Principe à l'initiative PPTE. Cependant, avec les perspectives de

l'exploitation pétrolière prévue à partir de 2007-2008, ce ratio devrait passer sous la barre de 150 %. Le **service de la dette** de la période a été de 7 millions de USD, dont 4 millions de USD pour l'extérieur et 3 millions de USD au titre du compte PPTE.

Compte tenu du niveau élevé de la dette extérieure, estimée à 370 millions de USD à 2005 et nonobstant les revenus pétroliers attendus, le Gouvernement, avec l'appui des bailleurs des fonds, est déterminé à poursuivre les réformes macro-économiques et structurelles pour parvenir au point d'achèvement de l'initiative PPTE.

### III.2. Situation de la convergence

Il importe de retenir que les données de 2005 présentées ci-dessous pour l'ensemble des pays de la sous-région sont provisoires.

#### A. Critères de 1<sup>er</sup> rang

##### A.1. Déficit public global/PIB, hors dons, inférieur à 3 %

- Objectif intermédiaire du critère : déficit à un chiffre à l'horizon 2008

PAYS	2003	2004	2005	OBSERVATION
<b>Pays de la CEMAC</b>				
1. Cameroun	3,4	1,8	1,9	Respecté
2. RCA	- 4,6	- 1,4	-3,0	Respecté
3. Congo	-0,1	5,4	15,6	Respecté
4. Gabon	7,5	7,7	8,7	Respecté
5. Guinée Equatoriale	12,3	111,8	20,7	Respecté
6. Tchad	- 14,2	- 7,8	- 6,8	Respecté
Moyenne CEMAC	2,8	3,5	6,3	Respecté
<b>RDC</b>	0,5	1,1	1,1	Respecté
<b>Sao Tomé et Principe</b>	- 39,2	- 50,4	- 42	Non respecté

Tous les pays de la sous-région ont respecté ce critère à l'exception du Sao Tomé et Principe.

## A.2. Taux d'inflation inférieur à 3 %

- Objectif intermédiaire du critère : déficit à un chiffre à l'horizon 2008

PAYS	2003	2004	2005	OBSERVATION
<b>Pays de la CEMAC</b>				
1. Cameroun	0,6	0,4	1,5	Respecté
2. RCA	4,2	- 2,1	2,7	Respecté
3. Congo	- 1,2	1,4	2,6	Respecté
4. Gabon	2,0	0,4	0,5	Respecté
5. Guinée Equatoriale	7,3	4,2	4,0	Respecté
6. Tchad	- 1,8	- 5,4	3,0	Respecté
Moyenne CEMAC	3,0	0,3	2,3	Respecté
<b>RDC</b>	4,4	9,2	21,3	Non respecté
<b>Sao Tomé et Principe</b>	8,9	15,2	17,2	Non respecté

Tous les pays de la CEMAC ont satisfait au critère intermédiaire. Cependant, la RDC qui avait respecté ce critère en 2003 et 2004 a enregistré un taux d'inflation à deux chiffres consécutif à la résurgence des conflits armés dans l'Est du pays. Toutefois, en isolant les quatre premiers mois de l'année 2005 caractérisé par les dépenses liées à ces conflits armés, le taux d'inflation annualisé se situe à 5,4 %.

S'agissant de Sao Tomé et Principe, ce critère n'a pas été respecté à l'instar de 2004 et ce, à la suite de la persistance de la hausse des cours du pétrole dont le pays est pour le moment importateur, la sécheresse, la rupture de stock de biens de première nécessité, l'inflation importée et l'augmentation des dépenses courantes.

## A.3. Réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale

- Objectif intermédiaire du critère : réduction de 10,0 % à l'horizon 2009

PAYS	2003	2004	2005	OBSERVATION
<b>Pays de la CEMAC</b>				
1. Cameroun	20	19,5	18,0	Respecté
2. RCA	20	21,9	32,3	Non respecté
3. Congo	20	20,0	18,9	Respecté
4. Gabon	20	16,5	19,2	Respecté
5. Guinée Equatoriale	20	0,0	0,0	Respecté
6. Tchad	20	30,0	27,3	Non respecté
Moyenne CEMAC	20	16,8	15,7	Respecté
<b>RDC</b>	-18, 2	- 305,0	- 13,6	Respecté
<b>Sao Tomé et Principe</b>	0,0	5,0	5,0	Respecté

L'objectif intermédiaire est évalué suivant les normes légales de chaque pays.

S'agissant des Etats de la CEMAC, la législation en vigueur autorise la Banque Centrale à accorder des avances aux Trésors Nationaux à concurrence de 20 % des recettes fiscales de l'année N-1.

Le Sao Tomé et Principe et la RDC ont respecté le critère en 2004 et 2005. En effet, les Statuts de la Banque Centrale de Sao Tomé et Principe l'autorisent à accorder un financement à hauteur de 5,0 % des recettes fiscales de l'année N-1 tandis que ceux de la Banque Centrale du Congo lui interdisent de financer le budget de l'Etat.

Ce critère n'a pas été satisfait par la RCA et le Tchad.

#### **A.4. Réserves extérieures brutes supérieures ou égales à six mois d'importation de biens et services**

- **Objectif intermédiaire du critère : trois mois d'importation à l'horizon 2008**

<b>PAYS</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>OBSERVATION</b>
<b>Pays de la CEMAC</b>				
1. Cameroun	2,9	3,1	3,1	Respecté
2. RCA	8,7	8,8	9,0	Respecté
3. Congo	0,4	1,1	2,4	Non respecté
4. Gabon	1,8	3,2	4,9	Respecté
5. Guinée Equatoriale	1,8	5,7	12,4	Respecté
6. Tchad	1,6	2,6	3,6	Respecté
Moyenne CEMAC	1,1	3,8	5,6	Respecté
<b>RDC</b>	0,6	1,3	1,3	Non respecté
<b>Sao Tomé et Principe</b>	6,3	4,4	10,4	Respecté

Tous les pays de la sous-région ont observé ce critère à l'exception du Congo et de la RDC.

En effet, pour ce qui est du Congo, malgré le non respect de ce critère, le niveau de ce ratio s'est amélioré d'une année à l'autre.

## B. Critères de 2<sup>ème</sup> rang

### B.1. Non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs

PAYS	2003	2004	2005	OBSERVATION
<b>Pays de la CEMAC</b>				
1. Cameroun	- 9,3	9,0	- 22,7	Respecté
2. RCA	27,8	15,8	- 2,8	Respecté
3. Congo	124,7	- 1.454,1	- 50,5	Respecté
4. Gabon	- 15,0	- 412,6	- 45,5	Respecté
5. Guinée Equatoriale	- 53,9	- 13,5	- 21,1	Respecté
6. Tchad	1,1	4,6	- 10,2	Respecté
CEMAC	75,4	- 1.992,3	- 164,0	Respecté
<b>RDC</b>	2.286,0	0,0	0,0	Respecté
<b>Sao Tomé et Principe</b>	0,0	0,0	0,0	Respecté

Ce critère a été respecté par tous les Etats. Cette bonne performance s'explique par la poursuite de la mise en œuvre des différents programmes financiers soutenus par les partenaires au développement.

### B.2. Ratio Recettes fiscales/PIB, supérieur ou égal à 20,0 %

PAYS	2003	2004	2005	OBSERVATION
<b>Pays de la CEMAC</b>				
1. Cameroun	12,7	11,3	1,1	Non respecté
2. RCA	6,9	6,9	7,2	Non respecté
3. Congo	17,1	18,4	17,8	Non respecté
4. Gabon	22,6	22,9	23,2	Respecté
5. Guinée Equatoriale	22,7	25,7	24,6	Respecté
6. Tchad	8,4	8,6	9,3	Non respecté
Moyenne CEMAC (1)	14,0	13,4	13,9	Non respecté
Moyenne CEMAC (2)	21,2	21,4	22,6	Respecté
<b>RDC</b>	6,0	8,8	9,4	Non respecté
<b>Sao Tomé et Principe</b>	20,7	23,3	25,5	Respecté

(1) Recettes fiscales/PIB Total

(2) Recettes fiscales hors pétrole/PIB non pétrolier

Comme en 2004, seuls le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Sao Tomé et Principe ont respecté ce critère en 2005.

Toutefois, en se basant sur les recettes budgétaires totales, le critère est globalement respecté dans la zone CEMAC.

### **B.3. Ratio Dette publique/PIB, inférieur ou égal à 70,0 %**

<b>PAYS</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>OBSERVATION</b>
<b>Pays de la CEMAC</b>				
1. Cameroun	44,6	41,1	36,6	Respecté
2. RCA	80,9	74,1	77,7	Non respecté
3. Congo	202,8	143,2	120,6	Non respecté
4. Gabon	57,7	49,6	42,2	Respecté
5. Guinée Equatoriale	7,9	4,6	3,2	Respecté
6. Tchad	47,2	37,3	33,8	Respecté
Moyenne CEMAC	64,4	50,9	44,4	Respecté
<b>RDC</b>	187,2	163,2	147,7	Non respecté
<b>Sao Tomé et Principe</b>	525,1	566,5	618,3	Non respecté

Ce critère pourrait être atteint dans un avenir proche pour les pays en attente d'accession au point de décision ou d'achèvement de l'Initiative PPTE. Il s'agit de la RCA, du Congo, de Sao Tome et Principe et de la RDC.

### **B.4. Ratio Masse salariale/Recettes fiscales totales, inférieur à 35,0 %**

<b>PAYS</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>OBSERVATION</b>
<b>Pays de la CEMAC</b>				
1. Cameroun	30,8	34,4	32,1	Respecté
2. RCA	63,7	58,5	52,8	Non respecté
3. Congo	19,9	16,7	12,6	Respecté
4. Gabon	21,8	20,4	19,1	Respecté
5. Guinée Equatoriale	58,9	4,0	3,2	Respecté
6. Tchad	49,5	28,3	21,5	Respecté
Moyenne CEMAC	24,2	21,9	19,1	Respecté
<b>RDC</b>	36,2	42,3	31,2	Respecté
<b>Sao Tomé et Principe</b>	44,2	51,4	60,5	Non respecté

Tous les pays de la CEMAC ont respecté ce critère sauf la RCA.

Contrairement à 2004, la RDC a satisfait à ce critère suite à la réforme de l'administration de la fonction publique qui a conduit notamment à la régression des effectifs après recensement.

En ce qui concerne Sao Tomé et Principe, ce critère n'a pas été respecté en raison de la hausse des salaires dans la fonction publique. Néanmoins, les perspectives d'exploitation des réserves pétrolières pourraient permettre l'amélioration de la situation.

**B.5. Maintien de la stabilité du taux de change réel**

(Variation annuelle en %)

PAYS	2003	2004	2005	OBSERVATION
<b>Pays de la CEMAC</b>				
1. Cameroun	2,3	- 0,1	0,8	Respecté
2. RCA	5,7	- 4,5	- 5,3	Respecté
3. Congo	2,4	1,2	- 2,2	Respecté
4. Gabon	5,2	- 0,3	- 2,4	Respecté
5. Guinée Equatoriale	11,3	4,3	6,0	Respecté
6. Tchad	0,8	- 7,9	- 3,7	Respecté
Moyenne CEMAC	4,4	- 0,3	0,5	Respecté
<b>RDC (1)</b>	- 11,2	- 8,9	ND	-
<b>Sao Tomé et Príncipe (1)</b>	- 9,2	- 3,0	ND	-

(1) Source : FMI

L'ensemble des pays de la CEMAC a respecté ce critère. Cependant, Sao Tomé et Príncipe et la RDC ne calculent pas encore ce critère. Néanmoins, des dispositions sont envisagées par les deux Banques Centrales pour s'imprégner de la méthodologie utilisée par la BEAC.

**B.6. Financement des investissements publics sur recettes fiscales, minimum à 20,0 %**

PAYS	2003	2004	2005	OBSERVATION
<b>Pays de la CEMAC</b>				
1. Cameroun	11,8	10,5	20,7	Respecté
2. RCA	37,7	25,5	15,3	Non respecté
3. Congo	24,2	18,2	28,7	Respecté
4. Gabon	13,3	13,2	13,8	Non respecté
5. Guinée Equatoriale	37,0	32,0	26,8	Respecté
6. Tchad	21,3	23,1	46,2	Respecté
Moyenne CEMAC	19,6	21,7	26,6	Respecté
<b>RDC</b>	9,2	9,1	6,3	Non respecté
<b>Sao Tomé et Príncipe</b>	22,7	34,0	10,1	Non respecté

La moitié des pays n'a pas respecté ce critère en raison, d'une part, de la forte proportion des ressources de financement extérieures et, d'autre part, de l'importance des recettes pétrolières et non fiscales dans la majorité des pays de la CEMAC.

**B.7. Maintien des taux d'intérêt réels positifs**

(Moyenne annuelle des taux directeurs des banques centrales)

<b>PAYS</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>OBSERVATION</b>
<b>Pays de la CEMAC</b>				
1. Cameroun	5,4	5,6	4,0	Respecté
2. RCA	1,8	8,1	2,8	Respecté
3. Congo	7,2	4,6	2,9	Respecté
4. Gabon	4,0	5,5	5,1	Respecté
5. Guinée Equatoriale	- 1,3	1,8	1,5	Respecté
6. Tchad	7,8	11,4	2,5	Respecté
Moyenne CEMAC	3,0	5,7	3,2	Respecté
<b>RDC</b>	3,8	6,4	13,4	Respecté
<b>Sao Tomé et Príncipe</b>	4,6	- 0,7	1,1	Respecté

Ce critère est respecté par tous les pays membres.

## C. Récapitulatif des performances par pays

### C.1. Pays de la CEMAC

#### - CAMEROUN

<b>Critères de 1<sup>ER</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Déficit public global/PIB, hors dons, inférieur à 3,0 % (Objectif intermédiaire : déficit à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
2. Taux d'inflation inférieur à 3 % (Objectif intermédiaire : inflation à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
3. Réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale (Objectif intermédiaire : réduction graduelle)	Non respecté	Non respecté	Respecté
4. Réserves extérieures brutes supérieures ou égales à six mois d'importation de biens et services (Objectif intermédiaire : 3 mois d'importations à l'horizon 2008)	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur quatre</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Critères de 2<sup>ème</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs	Respecté	Non respecté	Respecté
2. Ratio Recettes fiscales/PIB supérieur ou égal à 20,0 % ;	Non respecté	Non respecté	Non respecté
3. Ratio Dette publique/PIB inférieur ou égal à 70,0 % ;	Respecté	Respecté	Respecté
4. Ratio Masse salariale/Recettes fiscales totales inférieure à 35,0 % ;	Respecté	Respecté	Respecté
5. Maintien de la stabilité du taux de change réel ;	Respecté	Respecté	Respecté
6. Financement des investissements publics sur recettes fiscales à 20,0 % au minimum ;	Non respecté	Non respecté	Respecté
7. Maintien des taux d'intérêt réels positifs	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur sept</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Situation globale sur onze critères</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

#### - REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

<b>Critères de 1<sup>ER</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Déficit public global/PIB, hors dons, inférieur à 3,0 % (Objectif intermédiaire : déficit à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
2. Taux d'inflation inférieur à 3 % (Objectif intermédiaire : inflation à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
3. Réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale (Objectif intermédiaire : réduction graduelle)	Non respecté	Non respecté	Non respecté
4. Réserves extérieures brutes supérieures ou égales à six mois d'importation de biens et services (Objectif intermédiaire : 3 mois d'importations à l'horizon 2008)	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur quatre</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Critères de 2<sup>ème</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs	Non respecté	Non respecté	Respecté
2. Ratio Recettes fiscales/PIB supérieur ou égal à 20,0 % ;	Non respecté	Non respecté	Non respecté
3. Ratio Dette publique/PIB inférieur ou égal à 70,0 % ;	Non respecté	Non respecté	Non respecté
4. Ratio Masse salariale/Recettes fiscales totales inférieure à 35,0 % ;	Respecté	Respecté	Non respecté
5. Maintien de la stabilité du taux de change réel ;	Respecté	Respecté	Respecté
6. Financement des investissements publics sur recettes fiscales à 20,0 % au minimum ;	Respecté	Respecté	Non respecté
7. Maintien des taux d'intérêt réels positifs	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur sept</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Situation globale sur onze critères</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>

## - REPUBLIQUE DU CONGO

<b>Critères de 1<sup>ER</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Déficit public global/PIB, hors dons, inférieur à 3,0 % (Objectif intermédiaire : déficit à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
2. Taux d'inflation inférieur à 3 % (Objectif intermédiaire : inflation à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
3. Réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale (Objectif intermédiaire : réduction graduelle)	Non respecté	Non respecté	Respecté
4. Réserves extérieures brutes supérieures ou égales à six mois d'importation de biens et services (Objectif intermédiaire : 3 mois d'importations à l'horizon 2008)	Respecté	Respecté	Non respecté
<b>Nombre de critères observés sur quatre</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Critères de 2<sup>ème</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs	Non respecté	Respecté	Respecté
2. Ratio Recettes fiscales/PIB supérieur ou égal à 20,0 % ;	Non respecté	Non respecté	Non respecté
3. Ratio Dette publique/PIB inférieur ou égal à 70,0 % ;	Non respecté	Non respecté	Non respecté
4. Ratio Masse salariale/Recettes fiscales totales inférieure à 35,0 % ;	Respecté	Respecté	Respecté
5. Maintien de la stabilité du taux de change réel ;	Respecté	Respecté	Respecté
6. Financement des investissements publics sur recettes fiscales à 20,0 % au minimum ;	Respecté	Respecté	Respecté
7. Maintien des taux d'intérêt réels positifs	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur sept</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Situation globale sur onze critères</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>

## - REPUBLIQUE DU GABON

<b>Critères de 1<sup>ER</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Déficit public global/PIB, hors dons, inférieur à 3,0 % (Objectif intermédiaire : déficit à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
2. Taux d'inflation inférieur à 3 % (Objectif intermédiaire : inflation à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
3. Réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale (Objectif intermédiaire : réduction graduelle)	Non respecté	Non respecté	Respecté
4. Réserves extérieures brutes supérieures ou égales à six mois d'importation de biens et services (Objectif intermédiaire : 3 mois d'importations à l'horizon 2008)	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur quatre</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Critères de 2<sup>ème</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs	Non respecté	Respecté	Respecté
2. Ratio Recettes fiscales/PIB supérieur ou égal à 20,0 % ;	Respecté	Respecté	Respecté
3. Ratio Dette publique/PIB inférieur ou égal à 70,0 % ;	Respecté	Respecté	Respecté
4. Ratio Masse salariale/Recettes fiscales totales inférieure à 35,0 % ;	Respecté	Respecté	Respecté
5. Maintien de la stabilité du taux de change réel ;	Respecté	Respecté	Respecté
6. Financement des investissements publics sur recettes fiscales à 20,0 % au minimum ;	Non respecté	Non respecté	Non respecté
7. Maintien des taux d'intérêt réels positifs	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur sept</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Situation globale sur onze critères</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>

## - GUINEE EQUATORIALE

<b>Critères de 1<sup>ER</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Déficit public global/PIB, hors dons, inférieur à 3,0 % (Objectif intermédiaire : déficit à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
2. Taux d'inflation inférieur à 3 % (Objectif intermédiaire : inflation à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
3. Réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale (Objectif intermédiaire : réduction graduelle)	Non respecté	Non respecté	Respecté
4. Réserves extérieures brutes supérieures ou égales à six mois d'importation de biens et services (Objectif intermédiaire : 3 mois d'importations à l'horizon 2008)	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur quatre</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Critères de 2<sup>ème</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs	Respecté	Respecté	Respecté
2. Ratio Recettes fiscales/PIB supérieur ou égal à 20,0 % ;	Respecté	Respecté	Respecté
3. Ratio Dette publique/PIB inférieur ou égal à 70,0 % ;	Respecté	Respecté	Respecté
4. Ratio Masse salariale/Recettes fiscales totales inférieure à 35,0 % ;	Non respecté	Non respecté	Respecté
5. Maintien de la stabilité du taux de change réel ;	Respecté	Respecté	Respecté
6. Financement des investissements publics sur recettes fiscales à 20,0 % au minimum ;	Respecté	Respecté	Respecté
7. Maintien des taux d'intérêt réels positifs	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur sept</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>Situation globale sur onze critères</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>11</b>

## - TCHAD

<b>Critères de 1<sup>ER</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Déficit public global/PIB, hors dons, inférieur à 3,0 % (Objectif intermédiaire : déficit à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
2. Taux d'inflation inférieur à 3 % (Objectif intermédiaire : inflation à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
3. Réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale (Objectif intermédiaire : réduction graduelle)	Non respecté	Non respecté	Non respecté
4. Réserves extérieures brutes supérieures ou égales à six mois d'importation de biens et services (Objectif intermédiaire : 3 mois d'importations à l'horizon 2008)	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur quatre</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Critères de 2<sup>ème</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs	Non respecté	Non respecté	Respecté
2. Ratio Recettes fiscales/PIB supérieur ou égal à 20,0 % ;	Non respecté	Non respecté	Non respecté
3. Ratio Dette publique/PIB inférieur ou égal à 70,0 % ;	Respecté	Respecté	Respecté
4. Ratio Masse salariale/Recettes fiscales totales inférieure à 35,0 % ;	Non respecté	Respecté	Respecté
5. Maintien de la stabilité du taux de change réel ;	Respecté	Respecté	Respecté
6. Financement des investissements publics sur recettes fiscales à 20,0 % au minimum ;	Respecté	Respecté	Respecté
7. Maintien des taux d'intérêt réels positifs	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur sept</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Situation globale sur onze critères</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>

## - REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

<b>Critères de 1<sup>ER</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Déficit public global/PIB, hors dons, inférieur à 3,0 % (Objectif intermédiaire : déficit à un chiffre)	Respecté	Respecté	Respecté
2. Taux d'inflation inférieur à 3 % (Objectif intermédiaire : inflation à un chiffre)	Respecté	Respecté	Non respecté
3. Réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale (Objectif intermédiaire : réduction graduelle)	Respecté	Respecté	Respecté
4. Réserves extérieures brutes supérieures ou égales à six mois d'importation de biens et services (Objectif intermédiaire : 3 mois d'importations à l'horizon 2008)	Non respecté	Non respecté	Non respecté
<b>Nombre de critères observés sur quatre</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Critères de 2<sup>ème</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs	Non respecté	Respecté	Respecté
2. Ratio Recettes fiscales/PIB supérieur ou égal à 20,0 % ;	Non respecté	Non respecté	Non respecté
3. Ratio Dette publique/PIB inférieur ou égal à 70,0 % ;	Non respecté	Non respecté	Non respecté
4. Ratio Masse salariale/Recettes fiscales totales inférieure à 35,0 % ;	Non respecté	Non respecté	Respecté
5. Maintien de la stabilité du taux de change réel ;	Respecté	Respecté	ND
6. Financement des investissements publics sur recettes fiscales à 20,0 % au minimum ;	Non respecté	Non respecté	Non respecté
7. Maintien des taux d'intérêt réels positifs	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur sept</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Situation globale sur onze critères</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

## - SAO TOME ET PRINCIPE

<b>Critères de 1<sup>ER</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Déficit public global/PIB, hors dons, inférieur à 3,0 % (Objectif intermédiaire : déficit à un chiffre)	Non respecté	Non respecté	Non respecté
2. Taux d'inflation inférieur à 3 % (Objectif intermédiaire : inflation à un chiffre)	Respecté	Non respecté	Non respecté
3. Réduction au minimum du financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale (Objectif intermédiaire : réduction graduelle)	Respecté	Respecté	Respecté
4. Réserves extérieures brutes supérieures ou égales à six mois d'importation de biens et services (Objectif intermédiaire : 3 mois d'importations à l'horizon 2008)	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur quatre</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Critères de 2<sup>ème</sup> rang</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
1. Non accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs	Respecté	Respecté	Respecté
2. Ratio Recettes fiscales/PIB supérieur ou égal à 20,0 % ;	Respecté	Respecté	Respecté
3. Ratio Dette publique/PIB inférieur ou égal à 70,0 % ;	Non respecté	Non respecté	Non respecté
4. Ratio Masse salariale/Recettes fiscales totales inférieure à 35,0 % ;	Non respecté	Non respecté	Non respecté
5. Maintien de la stabilité du taux de change réel ;	Respecté	Respecté	ND
6. Financement des investissements publics sur recettes fiscales à 20,0 % au minimum ;	Respecté	Respecté	Non respecté
7. Maintien des taux d'intérêt réels positifs	Respecté	Respecté	Respecté
<b>Nombre de critères observés sur 7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>Critères observés sur les onze</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>5</b>

## IV. DEFIS MAJEURS ET RECOMMANDATIONS

La situation de la convergence des économies des pays membres de la sous-région Afrique Centrale au 31 décembre 2005 met en exergue les défis ci-après :

- la mise en place du cadre institutionnel prévu par le plan d'action du Programme Sous-régional de Coopération Monétaire. Il s'agit de
  - Un Conseil de Convergence composé des Ministres des Finances et des Gouverneurs des Banques Centrales qui prendra des décisions sur la base du rapport du Collège de Convergence ;
  - un Collège de Convergence composé des délégués des Etats et des experts des Banques Centrales, chargé de préparer, sur base des indicateurs économiques élaborés par le Comité de Convergence, un rapport à soumettre au Conseil de Convergence ;
  - un Comité de Convergence composé des experts des Banques Centrales, chargé de l'élaboration d'un rapport des indicateurs économiques sur la base des données statistiques harmonisées.

La périodicité de tenue de réunions de ces organes pourrait être de deux fois l'an pour le Conseil de Convergence et le Collège de Convergence, et de quatre fois l'an pour le Comité de Convergence.

Les Gouverneurs des trois Banques Centrales membres prendront attache avec leurs Ministres des Finances respectifs pour les informer à propos de ce défi majeur pour notre sous-région, et obtenir de leur part la tenue d'une réunion ad hoc (CEMAC, RDC et Sao Tomé et Príncipe) lors du Comité Monétaire de six pays de la CEMAC. Cette réunion consacrerait l'adoption formelle et la mise en place effective de ce cadre.

Une rencontre des Chefs d'Etat de tous les pays membres de la sous-région pourrait également être organisée en marge du Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat de la CEMAC. A cet effet, une invitation sera adressée au Président de Sao Tomé et Príncipe et à celui de la RDC pour discuter de la question d'appropriation et de prise en charge à leurs niveaux du programme de coopération monétaire dans la sous-région Afrique Centrale. Ceci permettra de formaliser le cadre institutionnel au sommet des Etats.

- la relance des activités de l'ancienne Chambre de Compensation de l'Afrique Centrale ;

Le Président du Comité sous-régional de l'ABCA pourrait se rapprocher du Secrétariat Général de la CEEAC pour s'enquérir de l'état d'avancement de l'étude prescrite à cet effet par le sommet des Chefs d'Etat de la CEEAC.

Il est rappelé que cette étude devrait déterminer l'opportunité de relancer les activités de cette ancienne chambre, ou à défaut, de créer un nouveau système de compensation

- le renforcement de l'harmonisation des concepts, des critères et leur méthodologie d'élaboration respective ;

Il conviendrait que les trois Banques Centrales poursuivent la mise en œuvre effective des actions arrêtées à Douala.

- l'élaboration d'un chronogramme pour l'harmonisation des politiques économiques et financières.

Une réunion du Comité Sous-régional et des hauts cadres des Ministères de l'Economie et des finances pourrait être envisagée, en vue d'en définir les différentes étapes.

- les informations administratives :

- toutes les trois Banques Centrales de la sous-région Afrique Centrale ont payé leurs contributions au budget 2006 de l'Association ;
- la Banque Centrale de Sao Tomé et Principe poursuit les négociations avec le Secrétariat Technique de l'ABCA pour un échéancier de paiement des arriérés ;
- les trois Banques Centrales ont déjà signé les instruments d'acceptation des Statuts de l'Association.

- Les divers :

- Les experts de trois Banques Centrales de la sous-région ont pris part au séminaire de formation organisé par le Secrétariat Technique sur le Site Web ;
- S'agissant de la formation, la BEAC a accepté d'organiser une séance de formation pour les experts de la BCC et de la BCST sur le calcul du taux de change effectif réel. Cette formation permettra à ces deux banques centrales de procéder au calcul de ce critère de convergence important pour la coopération monétaire entre nos pays ;

- les Gouverneurs ont émis le vœu de voir leurs experts s'atteler au calcul du taux d'inflation sous jacent avec l'assistance notamment d'Afristat en vue de disposer d'un indicateur avancé pour l'évaluation de la politique monétaire au niveau des banques centrales.

#### V. CONCLUSION

Les pays de la sous-région Afrique Centrale de l'ABCA ont enregistré au cours l'année 2005 des progrès sensibles dans la mise en œuvre du programme d'intégration monétaire en Afrique Centrale à fin 2005. C'est ainsi que chacun d'entre eux a eu à réaliser au moins cinq critères sur les onze retenus.

Toutefois, des faiblesses importantes ont été relevées, notamment au niveau de la mobilisation des recettes fiscales, du volume des investissements financés sur ressources propres et de la stabilité des prix intérieurs.

Par ailleurs, l'absence d'un cadre institutionnel formel freine l'accélération de la mise en œuvre de ce programme de coopération monétaire.

----- ■